

## Le compte rendu de la séance du 24 avril.

Conformément au règlement communal qui permet à tout citoyen d'interpeller le Collège, Thierry Bourgeois questionne celui-ci sur les mesures mises en place en cas d'accident nucléaire grave, vu le nombre important de réacteurs nucléaires vétustes qui nous entourent.

En réponse à son exposé clair et bien documenté et à ses nombreuses questions, le bourgmestre Jean-Luc Roland explique que le plan d'urgence de la Ville - l'un des tout premiers à avoir été adopté - ne concerne, comme le prévoit la loi, que les risques d'accidents susceptibles d'arriver sur le territoire communal. Dans le cas qui préoccupe M. Bourgeois, c'est le plan d'urgence fédéral qui sera activé et les services communaux se mettront au service des autorités fédérales. En raison des risques encourus, il insiste sur le fait qu'« *en fonction de la nature d'un accident majeur, ainsi que des conditions météorologiques, les conséquences d'un tel accident peuvent être limitées ou au contraire, tellement importantes que tous les services seraient probablement dépassés par l'ampleur d'un tel événement. C'est une des raisons qui doit nous inciter à sortir au plus tôt du nucléaire, comme le prévoit la loi Verhofstadt-Deleuze.* »

L'échevin de l'Enseignement Michel Beaussart ajoute que les écoles ont été informées et ont reçu des gélules d'iode. Il insiste également sur la nécessité de sortir du nucléaire.

### **Centre commercial à Wavre**

Le premier point du Conseil, longuement discuté, concerne l'autorisation d'ester en justice devant le Conseil d'Etat, au sujet du permis délivré pour un centre commercial de 9.000m<sup>2</sup> à Wavre, sur l'ancien site Mitra, le long de la RN238. Lors de l'enquête publique, le Collège avait donné un avis négatif car ce projet (23.000m<sup>2</sup> au total) va à l'encontre du Schéma Régional de Développement Commercial, le SRDC de 2014, qui préconise de revitaliser les centres-villes plutôt que de construire des centres commerciaux en périphérie.

Le bourgmestre indique que la demande de permis a été d'abord refusée notamment pour cette raison. Elle a également été refusée par le Fonctionnaire délégué car elle est non conforme au Plan de secteur, ainsi qu'au Plan particulier d'aménagement en vigueur, et pose de gros problèmes de mobilité. Mais suite à un recours déposé par les promoteurs, ce permis a finalement été accordé par le ministre, malgré l'avis négatif de son administration, ce qui justifie la demande du Collège.

Le conseiller Jacques Otlet estime que les arguments du Collège sont de « fameux raccourcis », que le Collège oppose au promoteur une guerre de tranchées et qu'un recours coûte cher. Il prône le dialogue avec la Ville de Wavre pour une solution gagnant-gagnant.

L'échevin du Commerce Cédric du Monceau rétorque que le Collège a tenté le dialogue à plusieurs reprises, sans succès. Il évoque la concurrence que ce centre provoquera envers les commerces (présents et futurs) de notre Ville, ce que récusent les conseillers de l'opposition. Le vote se fait majorité contre minorité.

### **Privatisation de Belfius**

Autre point âprement discuté: la proposition d'une motion à propos du projet de privatisation de Belfius. Introduit par le bourgmestre, le conseiller Philippe Delvaux raconte l'histoire du Crédit Communal devenu Belfius (pour BELgique FInance US=nous). En conclusion, la majorité demande notamment que Belfius reste dans le domaine public et s'il y a vente, que l'argent engrangé revienne à l'Etat et aux communes, soit à ceux qui ont participé à son sauvetage et sont aujourd'hui floués. Tout a été fait pour rendre la mariée plus belle, pourquoi ne pas la laisser aux pouvoirs locaux ?

Le conseiller Jacques Otlet réfute ces arguments et signale que le débat a lieu au Parlement, pas au niveau communal, bien que ce problème intéresse les communes au plus haut chef. Il pourrait donner son accord si la motion était moins imprécise et parlait de privatisation partielle, cet adjectif ne figurant pas dans le texte proposé.

L'échevin Cédric du Monceau demande pourquoi refaire les bêtises qui ont déjà été faites et insiste pour que l'argent qui serait engrangé revienne aux communes.

Le conseiller Cédric Jacquet précise qu'il ne s'agirait pas d'une privatisation puisque l'Etat resterait majoritaire.

Cette motion est approuvée par la majorité et rejetée par la minorité (à l'exception du conseiller Julien Tigel-Pourtois, qui s'abstient).

### **Urbanisme, culture, énergie**

Echevin de l'Urbanisme, Cédric du Monceau présente un Schéma d'Orientation Local (SOL) pour l'encadrement de l'urbanisation de terrains Grand'Rue, en haut de la rue Croix Thomas, à Céroux. En effet, des terrains ont été morcelés via un acte notarié. Ainsi la Ville ne peut considérer un aménagement du type lotissement et devrait accepter des villas 4 façades, sans vue ni aménagement d'ensemble. Elle estime que ce morcellement n'est pas respectueux du cadre de vie/cadre rural de la rue du Puits. Le SOL permet de reprendre la main en matière d'aménagement.

Le conseiller Jacques Otlet, pas opposé aux maisons 4 façades, estime que le coût de 60.000€ pour une telle étude est trop élevé... d'autant que 65% de la superficie est constituée de terrains agricoles non constructibles.

La majorité est pour, la minorité contre (à l'exception de Julien Tigel-Pourtois et Cédric Jacquet, qui s'abstiennent).

L'assainissement de l'ancienne sablière du Corbeau avance: ce soir, le Conseil est invité à approuver la création et des modifications de voiries. La conseillère Bénédicte Kaisin rappelle que c'est un beau dossier mais qu'il comporte 3 maisons de trop. La minorité s'abstient, sauf le conseiller Dominique Bidoul, qui se joint à l'approbation de la majorité.

L'échevin de la Culture David da Camara Gomes détaille le programme du week-end de la bande dessinée « Louvain-les-Bulles » (anciennement Diagonale) et le prix Rossel de la BD, en collaboration

avec le journal Le Soir. La conseillère Nancy Schroeders reconnaît que malgré les nombreux changements, le programme est alléchant. Elle souhaite qu'enfin cette manifestation se stabilise.

L'échevin de l'Energie Michel Beaussart présente le rapport annuel de la politique en faveur des énergies durables : les chiffres sont éloquentes, les émissions de CO2 sont en nette diminution. Il propose d'adopter un logo pour « OLLN/Energie-Climat » et invite à voter une diminution de 80 à 95% de GES de 2006 à 2050 pour l'ensemble des bâtiments et la flotte de véhicules de la Ville. Unanimité.

### **Points ajoutés**

Le conseiller Julien Tigel-Pourtois interpelle la Ville quant au logement dont elle est devenue propriétaire dans les jardins du Petit-Ry. Le loyer de 1075€ ne correspond pas à un loyer moyen. Le bourgmestre lui répond qu'il correspond au remboursement de l'emprunt contracté. Il s'agit d'un investissement qui permettra à la Ville de proposer un logement à un loyer plus bas que le marché dans les prochaines années.

Le conseiller Nicolas Van Der Maeren a mis à l'ordre du jour un point sur la politique de protection de la vie privée, vu le RGPD (Règlement Général de la Protection des Données personnelles) qui entrera en vigueur dans les prochains jours. Il fait un long exposé auquel le bourgmestre répond que toutes les dispositions ont été prises par l'administration communale dès la publication de ce règlement en avril 2016. Il en profite pour remercier l'administration de s'être immédiatement mobilisée pour mettre en œuvre cette réglementation importante et complexe, ce qui nous place parmi les rares administrations publiques du pays à être déjà très avancées en cette matière. Il s'étonne que le conseiller revienne dans son exposé sur un dossier qui est déjà passé en séance du Conseil communal en 2016. Il mentionne enfin les prochaines étapes de cette mise en œuvre.